

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1375

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, rapporteur Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	1
Investissement dans la filière de l'après-première vie (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Cet amendement d'appel encourage l'État à investir pour développer la filière d'avenir de l'après-première vie.

La crise climatique réclame du travail. Du travail, dans chaque quartier, dans chaque canton, pour installer un centre de réparations de vélos, de téléviseurs, d'ordinateurs, de pantalons, d'automobiles... Du travail pour recycler les plastiques, l'acier.

Selon un rapport de l'ONG Zero Waste France, le secteur de la réparation crée 3 fois plus d'emplois que le secteur du recyclage, qui crée lui-même 50 fois plus d'emplois que la destruction des déchets. Ce sont des dizaines de milliers d'emplois de qualité, non délocalisables, qui pourraient être créés par le développement d'une filière de recyclage, réparation et réemploi.

Cet amendement d'appel propose donc le transfert à hauteur de 1 € en AE et CP, des crédits de l'action 02 « Aides à l'innovation bottom-up » du programme 425 « financement structurel des écosystèmes d'innovation » vers un nouveau programme nommé « Investissement dans la filière de l'après-première vie »